



*-proche
-solidaire
-efficace*

LETTRE OUVERTE

**A Monsieur Bernard ROMAN
Président du CTP Central**

Lille, le 07 juin 2007.

Objet : introduction de taux maximum d'avancement de grade dès la CAP 2007.

Monsieur le Président,

La Loi de modernisation de la fonction publique du 19 février 2007 a introduit de grands changements dans le déroulement de carrière des agents publics, notamment en ce qui concerne les avancements de grade dont les agents titulaires bénéficient.

Comme vous le savez, il s'agit essentiellement de **la suppression de tous les quotas d'avancement de grade** et de l'introduction concomitante d'une disposition confiant à l'assemblée délibérante de la collectivité la responsabilité de déterminer le taux de promotion à appliquer à chacun des avancements de grade.

Dans le respect du dialogue social, le CTP doit préalablement être saisi pour avis sur cette question. Attachés à un déroulement de carrière le plus « linéaire » possible, nous vous demandons de bien vouloir **opter pour des taux de promotion maximum. De la sorte, et sous réserve de la manière de servir, tous les agents remplissant les conditions statutaires relatives à un avancement de grade pourront bénéficier de celui-ci sans avoir à supporter d'années d'attente.**

Espérant une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Les Elus CGT

Copie :

- œ Monsieur Daniel PERCHERON, Président du Conseil Régional,
- œ Madame Brigitte PARAT, Conseillère régionale déléguée au Personnel, membre du CTP central,
- œ Monsieur Jean-Luc DELECLUSE, Directeur Général des Services,
- œ Georges DE VREESE, Directeur Général Adjoint Organisation Ressources.